

# Le Journal

## DU CONGRÈS

DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

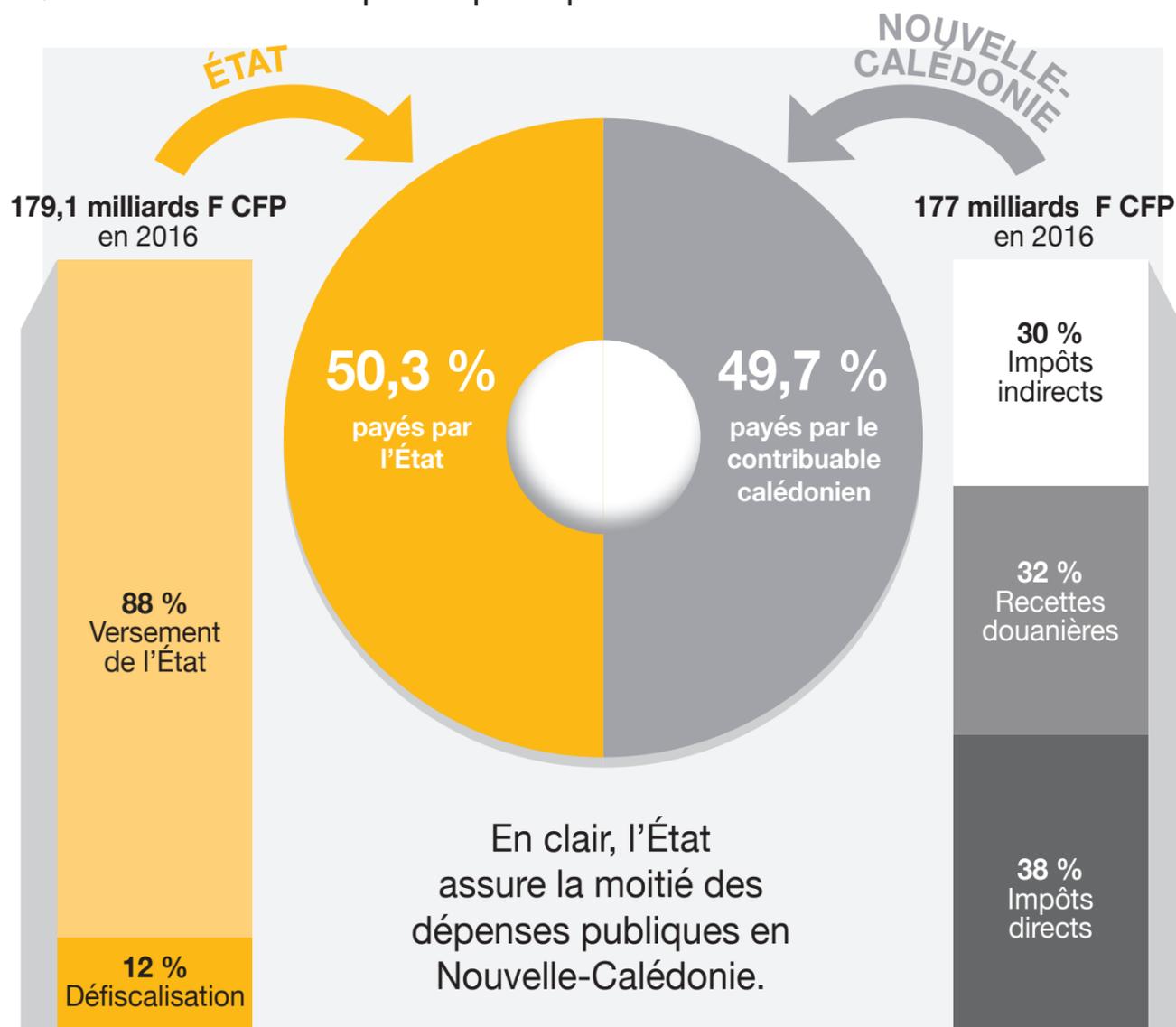


## LE RÔLE FINANCIER DE LA FRANCE

Combien donne réellement chaque année l'État pour financer les services publics au profit des Calédoniens ? À qui précisément et pour quoi faire ? Voici quelques éléments de réponse.

### LE POIDS DE L'ÉTAT DANS LA DÉPENSE PUBLIQUE CALÉDONIENNE

Qui contribue à la dépense publique ?



(Données 2016)

### ÉDITO

2019 est l'année où nous célébrons les vingt ans du statut issu de l'accord de Nouméa, signé le 5 mai 1998.

Vingt années durant lesquelles l'État a transféré de très nombreuses compétences à la Nouvelle-Calédonie (les enseignements primaire et secondaire publics et privés, la santé scolaire, les droits civil et commercial, l'état civil, la sécurité civile...).

L'exercice de ces compétences représente un coût élevé. C'est pourquoi l'État s'est engagé à accompagner financièrement la Nouvelle-Calédonie, en plus de la prise en charge des compétences qu'il continue d'exercer directement (justice, ordre public, défense, enseignement supérieur, audiovisuel...).

Qui sait qu'en Nouvelle-Calédonie, tous les personnels des collèges et des lycées publics ou privés, de l'université, du Camp-Est, de la police nationale, des douanes, des gendarmeries, des tribunaux... – soit près de 8 500 agents publics – sont entièrement et directement payés par le contribuable de Métropole ?

Le temps est à la transparence des comptes publics. Le citoyen de Nouvelle-Calédonie, comme celui de Métropole, veut savoir combien coûtent les services publics mis à sa disposition et comment ils sont financés.

En clair, qui paye quoi ? C'est l'objet de ce numéro du *Journal du congrès*.

Gaël Yanno

## 574 085 F

C'est ce que paie l'État par habitant\*, chaque année en Nouvelle-Calédonie, pour financer les services publics.

\* hors défiscalisation et sur la base du recensement 2014.

# COMBIEN LA FRANCE PAIE ET POUR QUOI FAIRE ?

L'État assure le financement de ses compétences régaliennes (armée, police, gendarmerie, justice...) ou non régaliennes (audiovisuel, enseignement supérieur...) pour un montant de plus de 69 milliards de francs. Mais l'État continue également à financer des compétences qu'il n'exerce plus, comme l'enseignement secondaire (collèges, lycées), le développement économique ou encore le transport public...

En outre, il soutient la construction de logements sociaux et les investissements productifs au travers de la défiscalisation nationale. L'adage « qui paie décide » ne s'applique donc pas en Nouvelle-Calédonie. En effet, comme le prévoit l'accord de Nouméa, l'État paie, en plus, 57 milliards pour la Nouvelle-Calédonie, 17 milliards pour les 3 provinces et 14 milliards pour les 33 communes... alors que les Calédoniens décident.

(Données 2016)

**69,1**  
milliards F CFP



## COMPÉTENCES DE L'ÉTAT EN NOUVELLE-CALÉDONIE

### Compétences régaliennes

Justice	5,4
Nationalité et droits civiques	n. s.*
Défense et armée	6,7
Monnaie, crédit, changes	n. s.*
Relations extérieures	n. s.*
Maintien de l'ordre public	14
Garantie des libertés publiques	n. s.*
Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales (variable d'ajustement)	9,8

### Compétences non régaliennes

Retraite des fonctionnaires d'État	20,3
Régime électoral	n. s.*
Entrée et séjours des étrangers	n. s.*
Droit pénal	n. s.*
Communication audiovisuelle	2,6
Enseignement supérieur et recherche	2,9
Contrôle de légalité budgétaire, comptable et financier des provinces et communes	3,4
Opérateurs de l'État (Agence française pour la biodiversité, ADEME, CNDS, IRD, Météo-France, IAC...)	4

\* n. s. : non significatif.

L'ÉT

**179**  
milliards

## DÉFISCALISATION

Subvention pour des investissements productifs et du

**Défiscalisation soumise à agrément préalable de la Nouvelle-Calédonie**

Construction de logements sociaux, investissements productifs, dont 2 ATR d'Air Calédonie, les Airbus d'Aircalin, le centre de recherche à Lifou, la centrale électrique de la SLN-Doniambo...

\* Dispositif d'aide fiscale à l'investissement outre-mer jusqu'en 2025.

**Défiscalisation « de plein droit » : 5 milliards**

# NOUVELLE-CALÉDONIE

**57,5**  
milliards  
F CFP

## Compétences transférées mais financées par la France

Fiscalité, impôts et taxes	n. s.*
Enseignement secondaire, public et privé	49,7
Soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative	0,3

## Dotations

Dotation globale de compensation	6
Dotation contrats de développement État/Nouvelle-Calédonie	1,5



**TAT**

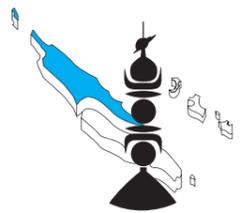
**9,1**  
milliards F CFP

# PROVINCES

**17,1**  
milliards F CFP

## Dotations

Dotation de fonctionnement	9,9
Dotation contrats de développement État/Provinces	4,6
Divers	2,6



# COMMUNES

**14**  
milliards F CFP

## Dotations

Dotation globale de fonctionnement	11,1
Dotation contrats de développement État/Communes	2,1
Divers	0,8



**21,44**  
milliards F CFP

logement social jusqu'à 30 %.

Nouvelle-Calédonie : 16,44 milliards

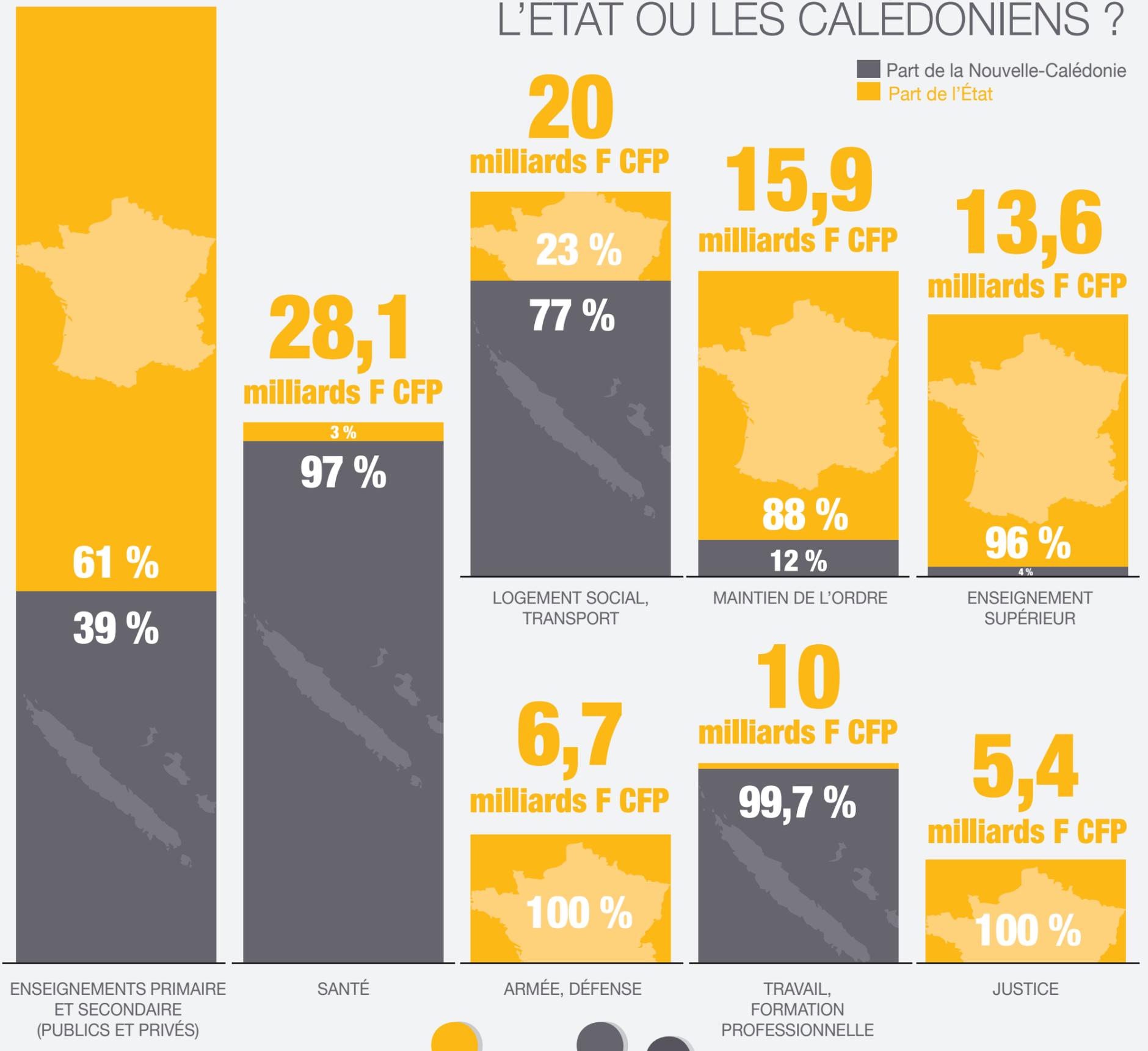
productifs (BTP, industrie, transport)\*  
théâtre de Dumbéa, l'hôtel Wadra Bay

depuis 1986, prolongé en 2017

**49,7**  
milliards F CFP

# LES MISSIONS DE SERVICES PUBLICS AU PROFIT DES CALÉDONIENS : QUI PAIE ? L'ÉTAT OU LES CALÉDONIENS ?

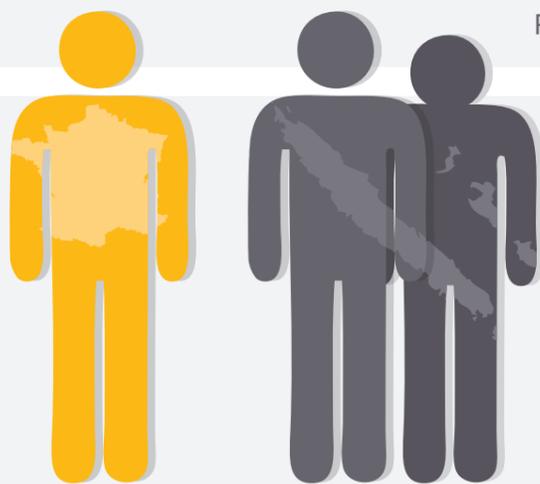
■ Part de la Nouvelle-Calédonie  
■ Part de l'État



(Données moyennes 2015-2016)

## QUI PAYE LES AGENTS PUBLICS EN NOUVELLE-CALÉDONIE ?

**26 166 agents publics** (fonctionnaires et contractuels) travaillent en Nouvelle-Calédonie pour l'État, la Nouvelle-Calédonie, les provinces, les communes et les établissements publics (CHT, OPT, enseignement, collectivités, Aviation civile, Météo-France, Isee...).



**8 380**  
sont payés  
par l'État

**17 786**  
sont payés par  
les Calédoniens

**Sources :** Direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie (DRHFPNC), données statistiques 2016. Haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie (HCR). Institut de la statistique des études économiques (ISEE), tableaux de l'économie calédonienne 2016, base CA 2015 et CA 2016. Agence française de développement (AFD), cadre d'intervention Outre-mer, Nouvelle-Calédonie, CIP 2015-2018. Institut d'émission d'outre-mer (IEOM), rapport 2017. Direction des finances publiques de la Nouvelle-Calédonie (DFIP), chiffres 2016.

(Sources DRN-FNPC 2016)